

L'autodétermination de la Kabylie jugée internationalement légale par un avis juridique britannique

écrit par Juvénal de Lyon | 20 mars 2025





Jim Shannon, député à la chambre britannique des Communes.

Répliquons à « Tebboune le maléfique » en nous déclarant solidaires des Kabyles, peuple premier (c'est à la mode), envahis, soumis et colonisés par la force des envahisseurs les cavaliers zarabes (sic) des VII^e et VIII^e siècles, en dépit de leur farouche résistance conduite par leur Reine, La Kahina, qui préféra s'immoler plutôt que de se rendre aux conquérants islamiques.

Juvénal

**L'autodétermination de la Kabylie jugée
internationalement légale par un avis juridique
britannique**

Jim Shannon, député à la chambre britannique des Communes.

Lors d'une séance au Parlement britannique, un député a dénoncé les violations des droits humains et de la liberté religieuse, en particulier en Kabylie. Il a souligné les revendications d'autodétermination des Kabyles et a demandé une réaction du gouvernement britannique, appuyé par un avis juridique soutenant la légalité de ces revendications.

Par Mohammed Ould Boah Le 18/03/2025

Les élus britanniques débattent actuellement de la nécessité d'agir pour défendre les victimes des violations des droits humains et des atteintes à la liberté religieuse en Kabylie. Le régime d'Alger se dirige-t-il vers une crise avec le Royaume-Uni ou va-t-il choisir de faire le dos rond alors que le microcosme politico-juridique britannique a ouvertement reconnu l'autodétermination de la Kabylie comme une revendication légale au regard du droit international?

Une semaine seulement après la présentation par Mary Lawlor, rapporteur de l'ONU, de son rapport sur les graves violations des droits humains dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme en Algérie, le parlement britannique s'est saisi de cette question, en se concentrant sur la région la plus meurtrie par ses violations, à savoir la Kabylie.

Jeudi dernier, Jim Shannon, député du Parti démocrate unioniste d'Irlande du Nord (DUP) au sein de la chambre des communes (chambre basse du parlement de Westminster), a demandé au gouvernement britannique de réagir rapidement face au régime algérien, reconnu coupable de violations persistantes, et «*devenues de plus en plus préoccupantes*», des droits du peuple kabyle. Ce dernier, fort de sa spécificité en tant qu'ensemble ethnique, linguistique religieux, a toujours revendiqué l'autodétermination.

Le député britannique a appuyé ses accusations en citant des sources crédibles : les rapports de l'ONU, une lettre de huit ONG internationales de défense des droits humains, et un rapport du département d'État américain. Ce dernier a d'ailleurs placé l'Algérie sur une liste de surveillance spéciale pour ses atteintes à la liberté religieuse, notamment en Kabylie où les églises chrétiennes sont fermées. Il a cité à cet effet l'avis juridique commandité par les autorités britanniques, qui atteste que la revendication d'autodétermination par le peuple kabyle est légale, conformément au droit international en vigueur.

En attendant, Lucy Powell, ministre chargée des relations avec la chambre des communes, a déclaré que l'ambassadeur britannique à Alger a rencontré, le 10 février dernier, Ahmed Attaf, ministre algérien des Affaires étrangères, avec lequel il a abordé, comme il le fait régulièrement selon elle, la question des libertés en Kabylie.

Ce n'est pas la première fois que Jim Shannon saisit le gouvernement britannique sur la question kabyle. Le mois dernier, il avait adressé une lettre écrite au ministre britannique des Affaires étrangères concernant les violations de la liberté de culte en Algérie et les restrictions imposées aux chrétiens kabyles en particulier. Shannon dénonce *«l'oppression religieuse en Kabylie, y compris la fermeture d'églises dans la région»*, au moment où l'Algérie a été indexée par *«la commission des États-Unis pour la liberté religieuse internationale comme pays figurant sur la liste de surveillance spéciale»*.

Alors que Ferhat Mehenni, président du gouvernement kabyle en exil et du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK), s'est félicité, sur sa page X, de ce débat sur la Kabylie au parlement britannique, la

junte algérienne, elle, est restée murée dans un silence.

<https://x.com/FerhatMhenni/status/1900449007727477135?>

Source
: https://fr.le360.ma/monde/algerie-lautodetermination-de-la-kabylie-jugee-legale-par-un-avis-juridique-britannique_2LP4VBGX2JC7FIWQP5FMH6RUF4/

**Juvénal de Lyon
Sansal (L.B.S.)**

Libérez Boualem